



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 mars 2017 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 317, rue des Bosquets, et désigné sous le numéro de lot 4 744 233.

La dérogation vise à régulariser la marge de recul avant secondaire de la maison mobile existante à 4,77 mètres, alors que la norme règlementaire de la marge de recul avant secondaire est de 6 mètres. Les dispositions règlementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 4.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20^e jour de février 2017.

Jacques Arsenault
Greffier